

Pôle Action et Cohésion territoriale (P.A.C.T)

OBJET : Note d'opportunité Dotation Politique de la Ville (DPV) : Projet MDRF/ Micro-Folie

EMETTEUR : Mehdi LABOU

DESTINATAIRES : Services de l'Etat

DATE DE DIFFUSION : 09/03/2023

I. PRESENTATION DU PROJET

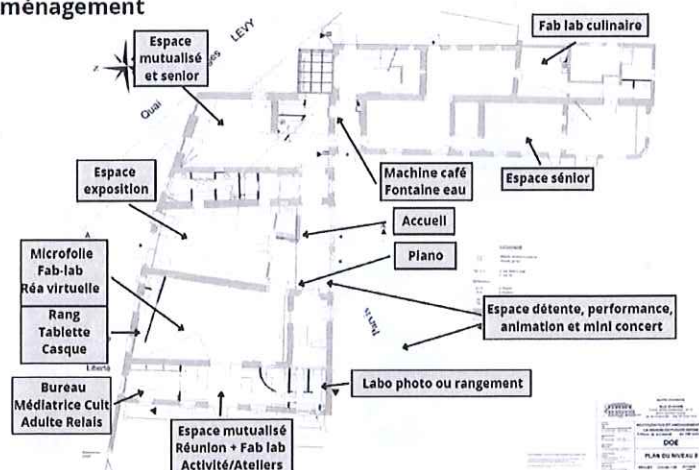
Commune de 20 000 habitants, Givors constitue un territoire stratégique à l'échelle de 'agglomération lyonnaise comme porte d'entrée sud du territoire métropolitain. Si son positionnement géographique situé à l'articulation des vallées du Rhône et du Gier et au carrefour de plusieurs territoires lui confère de nombreux atouts naturels, la commune apparaît également vulnérable car enclavée par le Rhône, divisée par l'autoroute A47, la ligne ferroviaire Lyon / St Etienne et le Gier ainsi que marquée par son passé industrielle et le développement d'une paupérisation d'une partie de sa population. Depuis plusieurs mois, une nouvelle dynamique est incarnée par des dispositifs et autres projets d'envergure, notamment en matière d'actions de cohésion territoriales (Projet de Territoire, NPNRU, Quartier Fertile, Contrat de Ville, France travail, PRE, CLS, EAC, rénovation d'équipements ou d'espaces publics...). Dans ce contexte la politique culturelle est volontairement positionnée comme un levier de cohésion sociale particulière efficace pour éviter le repli sur soi.

Givors est une ville qui s'est construite autour d'une politique culturelle équilibrée qui s'appuie sur ses associations, ses équipements et son patrimoine historique et naturel très riche. Dans le cadre de sa politique d'investissement, la commune travaille sur un programme de réhabilitation de ses équipements mis à disposition gratuitement auprès des habitants du territoire. Rénovation des vitraux de l'église Saint-Nicolas, lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage puis d'un chantier international sur le château Saint-Gérard, création d'un espace culturel en lieu et place de l'actuelle Maison Du Fleuve Rhône ou encore renouvellement des événements culturels dans l'espace public sont autant de projets illustrant la dynamique culturelle incarnée par ce territoire.

Le projet de Maison du Fleuve Rhône (MDFR) est sans doute le projet le plus emblématique car il constitue un véritable espace d'inclusion sociale décliné en plusieurs étapes :

- Un espace d'exposition dans le hall d'entrée,
- Une micro folie, véritable Fablab de réalité virtuelle, objet de ce dossier DPV,
- Un Labo photo,
- Un Fablab Culinaire.

Plan d'aménagement



Le projet propose plusieurs objectifs :

1. Comprendre, débattre se former
2. Partager, expérimenter et créer
3. Découvrir, échanger se divertir

Il convient de souligner que ce projet s'intègre parfaitement avec les objectifs des différents piliers du Contrat de Ville :

- *Continuer d'agir en faveur de la culture pour tous et chacun (Faire en sorte que les enfants et les jeunes des quartiers accèdent à l'offre culturelle afin de réduire les inégalités d'accès à la pratique).*

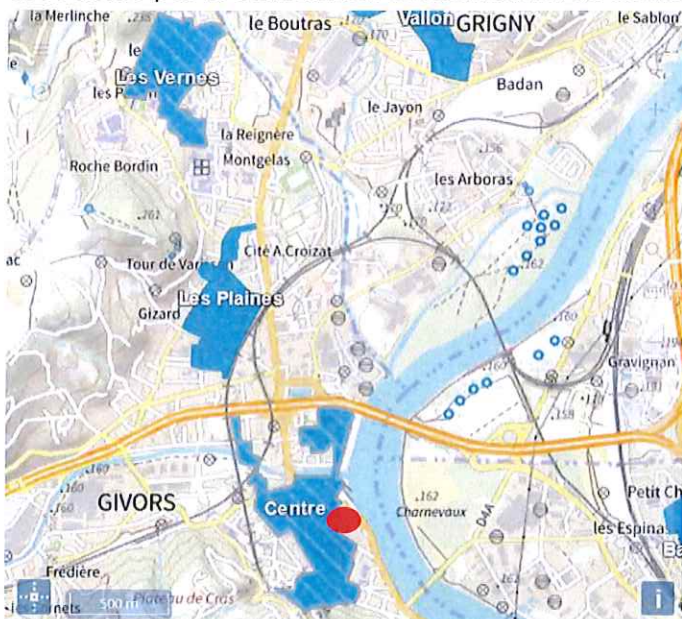
Ce projet répond également à 2 orientations de la DPV 2023 :

1. *La construction, l'extension ou la rénovation d'équipements de proximité déployés en QPV*
2. *Les opérations améliorant l'accès aux services et en particulier ceux relatifs au déploiement du réseau France Services et de Tiers lieu (la Micro-folie étant un véritable tiers lieu numérique et culturel)*

Dans ce contexte, la micro-folie se positionne comme un tiers lieu pour mieux comprendre, débattre et se former. En effet, Le programme Micro-Folie, est un dispositif porté par le ministère de la Culture, coordonné par la Villette en lien avec 12 institutions, dont le Centre Pompidou, le Louvre, l'Institut du monde arabe, le Quai Branly, Orsay, la cité des sciences et de l'industrie, Arte...

Elle est articulée autour de son Musée numérique. Réunissant plusieurs milliers d'œuvres, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite. Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant, c'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. De nombreuses activités seront proposées : visite libre, conférence, visite scolaire/périscolaire, travail pédagogique scolaire, activités médiathèque/Archives/Recherches, travail spécifique sur certains publics (Ehpad-centres spécialisés...), atelier / Fab-Lab...

Ce tiers lieu aura également pour mission de partager, expérimenter et (co) créer. En effet, le principe consistera à réunir spécialistes, bricoleurs, amateurs, étudiantes, élèves, enseignants, artistes, retraités ou tout simplement citoyens, quel que soit leur niveau de formation et de compétence dans le cadre de Fab-Lab (ateliers de fabrication) afin de tester, expérimenter et co-créer des projets innovants et/ou utiles aux besoins de la population. Le Fab-Lab permettra également d'apporter des services de découverte, de formation, d'apprentissage, d'accompagnement à l'usage du numérique, et d'autre part, de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs par la constitution et l'animation de communautés.



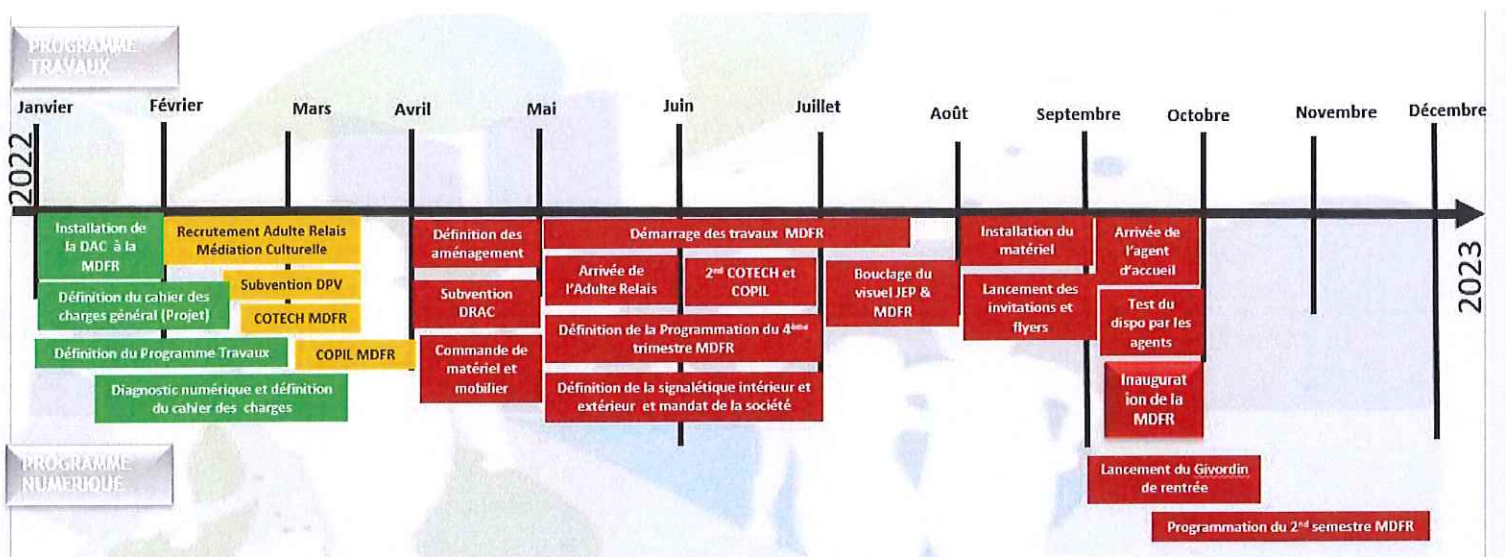
Enfin, le tiers lieu permettra découvrir, échanger et se divertir afin de faire de la MDRF un lieu d'accueil convivial, intergénérationnel et ouvert afin d'accompagner et de promouvoir la vitalité de l'écosystème givordin et faire découvrir. Il faut pour cela réinventer les espaces d'accueil et apporter du contenu artistique afin de créer des synergies et toucher un large public.

Situé en bordure immédiate de QPV centre-ville, ce site est parfaitement desservi par les transports en communs et propose une centralité idéale et un rayonnement à l'échelle des 3 QPV.

II. PLAN DE FINACEMENT

PLAN DE FINACEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES	HT	RESSOURCES	HT	%
Travaux		1. Autofinancement	33 444.82€	38%
Peinture et plâtrerie	27 963,75€	Ville de Givors		
Electricité	18 256€			
Total travaux HT	46 219,75€			
Matériel				
Stations de travail	6 094.70 €			
Cahier des charges (VP, son RV, TV, tablettes, PC accueil et garantie)	25 502.89€			
Système de diffusion et d'amplification	4 083.18€			
Installation	2500€			
Total matériel HT	38 180.77€			
Ameublement	4 044.30€			
		2. Subventions		
		- DRAC	35 000€	40%
		- DPV	20 000€	22%
		Total Subvention :	55 000€	62%
	88 444.82€		88 444.82€	

III. PLANNING DE REALISATION



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE

ATTESTATION DE NON ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Mohamed Boudjellaba

Maire de Givors

Givors le :

14 mars 2023

N/Réf :

Dossier suivi par Mehdi
LABOU, Directeur du PACT

Objet :

Attestation dossier DPV

Je soussigné Mohamed BOUDJELLABA, Maire, atteste par la présente attestation que la commune de Givors n'est pas assujettie à la TVA dans le cadre de l'opération Projet MDFR/Micro-folie mais récupère la TVA par le biais du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

La présente attestation est établie pour faire valoir ce que de droit.

Mohamed Boudjellaba
Maire de Givors



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

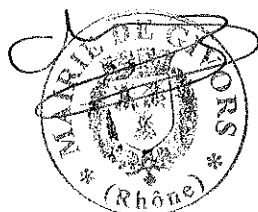


ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES	HT	RESSOURCES	HT	%
Travaux		3. Autofinancement	33 444.82€	38%
Peinture et plâtrerie	27 963,75€	Ville de Givors		
Electricité	18 256€			
Total travaux HT	46 219,75€			
Matériel		4. Subventions		
Stations de travail	6 094.70 €	- DRAC	35 000€	40%
Cahier des charges (VP, son RV, TV, tablettes, PC accueil et garantie)	25 502.89€	- DPV	20 000€	22%
Système de diffusion et d'amplification	4 083.18€			
Installation	2500€			
Total matériel HT	38 180.77€	Total Subvention :	55 000€	62%
Total Ameublement	4 044.30€			
	88 444.82€		88 444.82€	

Fait à Givors le : 14/3/23

Signature du Maire : Mohamed BOUDJELLABA



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE

**ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT D'EXECUTION AVANT
RECUPERATION DU CARACTERE COMPLET DU DOSSIER**

Mohamed Boudjellaba

Maire de Givors

Givors le :

10 mars 2023

N/Réf :

Dossier suivi par Mehdi
LABOU, Directeur du PACT

Objet :

Attestation dossier DPV

Collectivité maître d'ouvrage : Ville de Givors

Désignation des opérations : création d'une micro-fole (Musée Numérique)
au sein de la Maison du Fleuve Rhône de Givors.

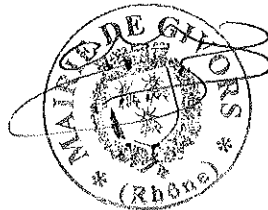
Je soussigné Mohammed BOUDJELLABA, Maire, certifie que l'opération ci-dessus désignée, qui fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023, n'a pas reçu de commencement d'exécution à ce jour au sens de l'article R2334-24-1 de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT ex CGET) :

- Ni par la conclusion d'un marché signature de l'acte d'engagement ou signature du bon de commande pour les marchés à bon commandes (ou signature de chaque tranche en cas de marché à tranches)
- Ni par la commande de travaux sur factures ou mémoires (signature du devis)
- Ni par la réalisation de travaux en régie directe sur ordre de service ou bons de commande ou début d'exécution des travaux

Et m'engage à ne pas commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet au sens de l'article R2334-23 de l'ANCT.

Mohamed Boudjellaba

Maire de Givors



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE



ELECTRICITE INDUSTRIELLE

53 rue Yves Farge 69700 GIVORS
Tél : 04 72 24 03 83 - Fax : 04 72 24 22 00
http://www.pividal.fr

Affaire suivie par : Landry PIVIDAL

N° devis : DE230303

Objet : MDRF Espace Inclusion Sociale

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

S²LOW

ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE

DEVIS N° DE230303

Givors, le 06/03/2023

MAIRIE DE GIVORS

A l'attention de Monsieur Anglada Emilie

Place Henri Barbusse

69700 GIVORS

Conception • Automatisation • Climatisation • Énergies renouvelables •

Désignation	U	Qté	Prix unit HT	Prix total HT
Nouvelle aménagement				
Modification Accueil RDC	U	1.00	2 545.00	2 545.00
- Dépose mise en sécurité du matériel non conserver				
- Remplacement des commandes modulaires d'éclairage dans le tableau accueil				
- Alimentation de 2 écrans (de votre fourniture)				
* 3 prises 230V (par écran)				
* 1 RJ45 (par écran)				
- Remplacement de 5 downlights led				
- Remplacement de 3 suspensions				
Espace exposition	U	1.00	8 076.00	8 076.00
- Dépose mise en sécurité du matériel non conservé				
- Suppression des spots sur raille				
- Fourniture et pose de 12 spots orientables Kylian SPECILUX				
- Création de 8 blocs de 2 prises 230V				
- Création de 8 RJ45 depuis la baie				
Micro folie	U	1.00	7 635.00	7 635.00
- Dépose mise en sécurité du matériel non conservé				
- Suppression de l'éclairage existant				
- Création de 18 downlight led sur 3 allumages variables				
- Ajout d'un éclairage d'ambiance				
- Création de 15 blocs de 2 prises 230V				
- Création de 15 RJ45 depuis la baie				
Total Nouvelle aménagement				18 256.00

% TVA	Base	Montant TVA
20.00	18 256.00	3 651.20
10.00	0.00	0.00

Total TTC	Total TVA	Total HT
21 907.20	3651.20	18 256.00
Net à payer TTC		21 907.20

Dont Eco-participation de 0.00

Validité de l'offre 45 jours.

Pour un montant supérieur à 1500€, Acompte de 30% à la commande.
Assurance professionnelle AXA n°4041729504

Signature Client :



0 720 € - RCS LYON B 327 821 179 - SIREN 327 821 179 00014 - NAF 4321 A - TVA FR 46 327 821 179

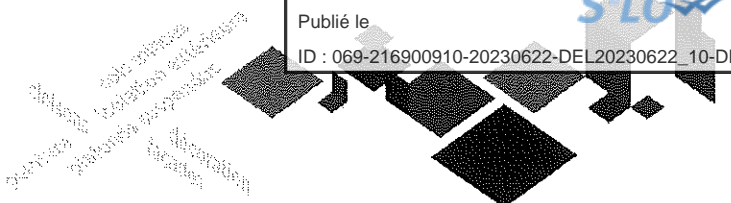
Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE



66 Avenue des Bruyères
69150 Décines-Charpieu
Tél. : 04 78 84 06 27
Fax : 04 78 84 28 64
mail : contact@courtadon-sas.fr

VILLE DE GIVORS

1, Place Camille VALLIN
BP 38
69700 GIVORS

DECINES CHARPIEU, le 08/03/2023

DEVIS : n° 2303026

Objet du devis

MAISON DU FLEUVE

HALL D'ENTREE - ESPACE EXPOSITION - SALLE MICROFOLIE & ESPACE SENIOR

PLATRERIE - PEINTURE

VISITE ET RELEVÉ DU 06/03/2023

530922

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
HALL D'ENTREE & ACCUEIL				
PEINTURE				
Protection des surfaces	M2	140,00	2,00	280,00
PLAFOND				
Préparations des supports	M2	138,50	4,50	623,25
Impression des supports	M2	138,50	2,20	304,70
Application de 2 couches de peinture mate	M2	138,50	11,50	1 592,75
MURS				
Préparations des supports	M2	235,10	4,50	1 057,95
Ratiissage à l'enduit pelliculaire	M2	235,10	5,50	1 293,05
Impression des supports	M2	235,10	2,20	517,22
Application de 2 couches de peinture velours	M2	235,10	12,50	2 938,75
PORTES				
Préparations des supports	M2	58,60	5,50	322,30
Impression des supports	M2	58,60	2,50	146,50
Application de 2 couches de peinture satinée	M2	58,60	14,00	820,40
DIVERS				
Nettoyage après intervention	M2	140,00	6,00	840,00
DECHET Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier comprenant : la main d'oeuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement.	M3	2,00	65,00	130,00
NB : Les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revues en fonction de la quantité				

Désignation	Un	Quantité	Prix unit	Montant U.T.
réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier.				
SOUS TOTAL				10 866,87
SOUS TOTAL				10 866,87
ESPACE EXPOSITION				
PLATRERIE				
Contre cloison BA13 sur ossature métallique	M2	75,60	36,50	2 759,40
SOUS TOTAL				2 759,40
PEINTURE				
Protection des surfaces	M2	60,00	2,00	120,00
PLAFOND				
Préparations des supports	M2	55,60	4,50	250,20
Impression des supports	M2	55,60	2,20	122,32
Application de 2 couches de peinture mate	M2	55,60	11,50	639,40
MURS				
Décapage des murs pour permettre l'évacuation de l'humidité	M2	75,60	35,00	2 646,00
Préparations des supports	M2	75,60	2,50	189,00
Impression des supports	M2	75,60	2,20	166,32
Application de 2 couches de peinture velours	M2	75,60	12,50	945,00
PORTES				
Préparations des supports	M2	9,00	5,50	49,50
Impression des supports	M2	9,00	2,50	22,50
Application de 2 couches de peinture satinée	M2	9,00	14,00	126,00
DIVERS				
Nettoyage après intervention	M2	60,00	6,00	360,00
DECHET Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier comprenant : la main d'oeuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement.	M3	6,00	65,00	390,00
NB : Les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revues en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier.				
SOUS TOTAL				6 026,24
SOUS TOTAL				8 785,64
SALLE MICROFOLIE				
PLATRERIE				
Contre cloison BA13 sur ossature métallique	M2	3,00	36,50	109,50
SOUS TOTAL				109,50
PEINTURE				
Protection des surfaces	M2	102,50	2,00	205,00
PLAFOND				
SANS OBJET - Plafond démontable				
MURS				
Préparations des supports	M2	118,90	4,50	535,05
Ratiissage à l'enduit pelliculaire	M2	118,90	5,50	653,95
Impression des supports	M2	118,90	2,20	261,58
Application de 2 couches de peinture velours	M2	118,90	12,50	1 486,25
PORTES				
Préparations des supports	M2	14,80	5,50	81,40
Impression des supports	M2	14,80	2,50	37,00

Désignation		Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Application de 2 couches de peinture satinée	M2	14,80	14,00	207,20
	<u>DIVERS</u>				
	Nettoyage après intervention	M2	102,50	6,00	615,00
DECHET	Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier comprenant : la main d'oeuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement. NB : Les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revues en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier.	M3	2,00	65,00	130,00
	SOUS TOTAL				4 212,43
	SOUS TOTAL				4 321,93
	<u>ESPACE SENIORS</u>				
	<u>PEINTURE</u>				
	Protection des surfaces	M2	35,00	2,00	70,00
	<u>PLAFOND</u>				
	SANS OBJET - Plafond à la française				
	<u>MURS</u>				
	Préparations des supports	M2	67,30	4,50	302,85
	Ratiissage à l'enduit pelliculaire	M2	67,30	5,50	370,15
	Impression des supports	M2	67,30	2,20	148,06
	Application de 2 couches de peinture velours	M2	67,30	12,50	841,25
	<u>PORTES</u>				
	Préparations des supports	M2	22,50	5,50	123,75
	Impression des supports	M2	22,50	2,50	56,25
	Application de 2 couches de peinture satinée	M2	22,50	14,00	315,00
	<u>DIVERS</u>				
	Nettoyage après intervention	M2	35,00	6,00	210,00
DECHET	Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier comprenant : la main d'oeuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement. NB : Les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revues en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier.	M3	1,00	65,00	65,00
	SOUS TOTAL				2 502,31
	SOUS TOTAL				2 502,31
	<u>OPTION NON COMPTABILISEE - DEPOSE DE L'ENSEMBLE</u>				
	<u>MENUISERIE SALLE MICROFOLIE</u>				
	Dépose du bloc porte et des châssis vitrés	Ens	1,00	450,00	450,00
	Contre cloison BA13 sur ossature métallique	M2	8,00	36,50	292,00
	Bloc porte 930x2040	Un	1,00	485,00	485,00
DECHET	Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier comprenant : la main d'oeuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement. NB : Les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revues en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier.	M3	4,00	65,00	260,00
	SOUS TOTAL			1 487,00	

2303026

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE



Total H.T.	26 476,75
Total T.V.A. 20,00 %	5 295,35
Net à payer (Euros)	31 772,10

" Toute variation du taux de TVA applicable imposé par la loi sera repercutée sur le prix du présent devis "

DEVIS VALABLE 2 MOIS



Livré à

 COMMUNE DE GIVORS
 PLACE CAMILLE VALLIN

 69700 GIVORS
 France

Commandé par

 COMMUNE DE GIVORS
 PLACE CAMILLE VALLIN

 69700 GIVORS
 France

 N° client : **CS069075**

 M. MOHAMED BOUDJELLABA
 0616517500
 regis.garnon@ville-givors.fr

Date : Bon pour Accord

Signature :

55 - Non Affilié

Contact Commercial

 Contact : SARAH NAVARRO
 Tel : +33 (0)760 009 156
 Email : snavarro@fermobcontractunit.com

Contact SRC

 Contact : Amandine MAZILLER
 Tel : +33 (0)474 049 796
 Email : amaziller@fermobcontractunit.com

Article	Designation	Quantité	Prix unit.	Remise	Prix net	Eco-part	Montant net
			HT		HT		HT
604242	BISTRO TABLE PLIANTE 57X57 REGLISSE	5	157,58	-8,0%	144,97	0,400	726,85
024342	BISTRO TABLE PLIANTE 77X57 REGLISSE	2	174,66	-8,0%	160,69	0,400	322,18
025042	BISTRO MANGE DEBOUT 71X71 REGLISSE	3	220,36	-8,0%	202,73	0,960	611,07
010142	BISTRO METAL CHAISE PLIANTE REGLISSE	20	61,26	-8,0%	56,36	0,210	1 131,40
123342	SURPRISING TABOURET BAR EMPILA REGLISSE	4	231,24	-8,0%	212,74	0,460	852,80
INSTALC	Forfait Installation Contract	1	400,00		400,00	0,000	400,00

Le forfait Installation est optionnel il comprend, l'installation des produits et l'évacuation des emballages.

Coloris standard FERMOB
 Le choix du coloris n'impacte pas le montant du devis.
 Coloris à choisir dans notre nuancier actuel.

Mode de règlement -
 -Règlement total par prélèvement avant expédition.

PARC ACTIVAL - - 01140 THOISSEY - France

Email : info@fermob.com - Internet : www.fermob.com



Délai de livraison : 5 semaines à réception de commande

Délai indicatif, sous réserve de confirmation à la commande

Les factures sont établies au tarif en vigueur au jour de la commande. Toutefois, compte tenu des contraintes de production et de la fluctuation du prix des matières, nous nous réservons la possibilité d'actualiser notre facture en fonction du tarif applicable au jour de la livraison. Les prix pourront être modifiés jusqu'à 8 semaines avant la date d'expédition prévue sur la confirmation de commande.

Adresse enregistrée pour l'envoi des factures : regis.garnon@ville-givors.fr
En cas d'erreur d'adresse, merci de contacter votre assistante SRC à l'adresse indiquée ci-dessus.

Frais de Port - EUR Offerts / Free

Total HT : 4 044,30 EUR
dont Eco-part HT : 11,72 EUR

T.V.A. : 808,86 EUR
TOTAL TTC : 4 853,16 EUR
dont Eco-part TTC : 14,02 EUR

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE EN LOCATION
LONGUE DUREE SUR 48 MOIS

Mensualité TTC (montant indicatif) à partir de 122,50 EUR
sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre organisme de crédit



Compte-tenu des difficultés d'approvisionnement de la chaîne industrielle, pour sécuriser les prix et les délais de votre commande, nous vous proposons un nouveau service **ESPRIT ZEN** :

VOUS COMMANDEZ, NOUS FABRIQUONS ET STOCKONS LA MARCHANDISE
jusqu'à votre date de livraison souhaitée

Coût du service : 0,5 % du montant de votre commande par mois de stockage.

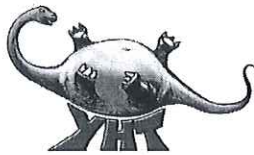
Renseignez-vous auprès de vos conseillers commerciaux.

Voir les conditions générales de ventes

PARC ACTIVAL - - 01140 THOISSEY - France

Email : info@fermob.com - Internet : www.fermob.com





Coordonnées Client
Ville de Givors
Direction des Affaires Culturelles
le moulin Madiba, impasse platière
69700 Givors
contact : Olivier Colin
olivier.colin@ville-givors.fr

Saint Etienne, le 9 mats 2023

Devis vente n° 09-03-23 Ville de Givors- kit sonorisation mobile

Désignation	Qté	PU HT	prix HT	TVA 20%	prix TTC
Enceinte active QSC K12 (2000w) avec housse	2	1272,00	2544,00	508,80	3 052,80
Kit de 2 pieds d'enceinte alu 21450 avec housse matelassée K&M	1	133,86	133,86	26,77	160,63
console Yamaha MG16X	1	643,30	643,30	128,66	771,96
Système HF double main capsule 835 XS Wireless 1 Sennheiser	1	592,85	592,85	118,57	711,42
Cordon XLR 3 femelle - XLR 3 mâle standard - longueur 5m	2	14,87	29,74	5,95	35,69
Cordon XLR 3 femelle - XLR 3 mâle standard - longueur 10m	2	29,70	59,40	11,88	71,28
Bloc 4 embases femelles 2P+T 10/16A plastique noir + cordon 5m	1	17,06	17,06	3,41	20,47
Cordon surmoulé 3G2.5 HO7 RN-F - 20m (fiches NF 10-16A 2P+T)	1	62,97	62,97	12,59	75,56
			4 083,18 €	816,64 €	4 899,82 €

Nos conditions générales de prestation sont réputées connues et acceptées par le client

Devis valable 1 mois

Règlement 50 % à la commande, 50 % à réception de la facture

Afin de valider votre commande, retournez-nous ce devis avec la mention "bon pour accord" signé, daté, tamponné par la personne compétente (nom et qualité).

bon pour accord

YES HIGH TECH

20 rue St Joseph 42000 Saint-Etienne Tél: 04 77 33 73 69

yeshightech@gmail.com www.yeshightech.com

SARL SCOP à capital variable RCS St-Etienne B 431 971 233 00033 APE 9002Z

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023
Licence n° 2-141167



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE

**Votre contact :**

Equipe Internet Pro

eMail : conseil@ldlc.pro

Tél. : 04 27 46 60 05

Fax : 04 26 68 17 98

Dev: Envoyé en préfecture le 26/06/2023
 Réf: Reçu en préfecture le 26/06/2023
 Date de validité: 10/03/2023 - Délai de validité : 1 semaine
 GROUPE LDLC
 2 RUE DES ERABLES
 CS21035
 69578 LIMONEST CEDEX
 Tél. : +33 (0) 4 72 52 37 65

Client Destinataire

Mairie de Givors
 CLERC Thomas
 Place Camille Vallin
 69700 GIVORS
 FRANCE

Client Facturé

Mairie de Givors
 CLERC Thomas
 Place Camille Vallin
 69700 GIVORS
 FRANCE

Réf	Désignation	Qté	Px Unit. (€)	Remise (%)	Mnt HT (€)
2223001325	Hisense 100L5F-B12	1	2 491,25		2 491,67
C0390518	Pose de vidéoprojecteur mural	1	524,96		524,96
S0671544	MCL Câble HDMI 2.0 fibre optique (20m)	1	149,94		149,96
233000394	Apple HomePod Minuit (2023)	4	290,77		1 163,32
S0080290	Apple TV 4K 64 Go (MXH02FD/A)	1	182,41		182,46
235700138	Apple HomePod Mini Gris Sidéral	4	90,41		363,32
S02518079	Meta Quest 2 128 Go	6	374,91		2 249,76
S02516962	Meta Sangle Elite Quest 2	6	58,32		349,92
S02518081	Meta Fit Pack v2	6	49,99		299,94
S1601407	ASUS RT-AX55	6	104,12		624,72
22650197	ERARD APPLIK 49540 INCLINABLE ET ORIENTABLE	1	108,13		108,29
2221002350	LG OLED55CS	1	962,42		974,92
S0671104	Nedis Câble HDMI plat haute vitesse avec Ethernet Noir (10 mètres)	1	33,27		33,29
S3061087	Samsung Galaxy Tab A8 10.5" 32 Go Anthracite SAMSUNG GALAXY TAB A8 WIFI 10P 32GO	30	207,87		6 248,70
7700070	DURABLE Support tablette sur pied	30	183,29		5 498,70
S0481808	Kensington Locking Kit 2.0	7	41,62		291,34
23600244	Sony MDRZX110 Noir	30	14,94		448,80



Votre contact :
Equipe Internet Pro
eMail : conseil@ldlc.pro
Tél. : 04 27 46 60 05
Fax : 04 26 68 17 98

Déposé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
Date de l'offre : 10/03/2023 - Délai de validité : 1 semaine
GRF ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE
2 RUE DES ERABLES
CS21035
69578 LIMONEST CEDEX
Tél. : +33 (0) 4 72 52 37 65

Réf	Désignation	Qté	Px Unit. (€)	Remise (%)	Mnt HT (€)
S02613376	Dell OptiPlex 3000 Micro (7CHKX)	1	632,56		633,29
S1635257	AOC 23.8" LED - 24P2C	2	205,79		416,58
PACKAGIL	LDLC - Pack AGILE	1	2 169,00		2 169,00

Conditions de règlement :

A l'ordre de Groupe LDLC

Virement

Domiciliation : CA St DIDIER
IBAN : FR76 1780 6006 7992 9035 9100 038
BIC (virement SWIFT) : AGRIFRPP878

GARANTIE : Les étiquettes collées sur les pièces neuves sont nécessaires pour la garantie. Les emballages doivent être conservés.

Port Liv. Standard :	279,95
Total remise produit HT :	0,00
Remise complémentaire HT :	0,00
Total HT :	25 502,89
Dont éco-participation :	34,32
Total TVA :	5 100,58
Total TTC (€)	30 603,47

Bon pour accord (Signature et cachet)

Toute commande est soumise aux conditions générales de vente de LDLC.pro ci-jointes, dont j'accepte tous les termes et conditions.



Votre contact :

Equipe Internet Pro

eMail : conseil@ldlc.pro

Tél. : 04 27 46 60 05

Fax : 04 26 68 17 98

De : Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Réf : Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le : 10/03/2023 - Délai de validité : 1 semaine
GR : ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE
2 RUE DES ERABLES
CS21035
69578 LIMONEST CEDEX
Tél. : +33 (0) 4 72 52 37 65

- Adelphe : FR203361_01UUXS
- Citeo : FR231876_03WRNK
- Ecologic : FR002401_05CSAK
- Ecomaison : FR002401_10GDRL et FR231876_12ZRJU
- Screttec : FR002401_063TZM
- Refashion : FR231876_11NISR

14.2 Reprise sans frais. Pour les produits concernés, notre société reprend ou fait reprendre sans frais pour son compte, les produits usagés dont l'utilisateur final se défait, dans la limite de la quantité et du type de produit vendu ou des produits qu'il remplace. Pour en savoir plus sur la reprise : <https://www.groupe-ldlc.com/offrir-une-second-ve-à-son-produit-usage/> Il est rappelé l'obligation de ne pas jeter les déchets concernés ci-dessus avec les déchets ménagers, - qu'il existe des systèmes de collecte mis à votre disposition - des effets potentiels des substances dangereuses présentes dans certains déchets sur l'environnement et la santé humaine. Vous êtes informés des coûts unitaires supportés pour l'élimination des DEEE historiques grâce à l'éco-contribution.

15. RÉFÉRENCES. Sauf refus express du Client préalablement à la signature des présentes, LDLC-Pro est autorisé à utiliser et reproduire le nom, le logo et la marque du Client sur tout support promotionnel au titre de référence commerciale ; A cet égard, le Client concède à LDLC-Pro une licence mondiale, non exclusive, non transmissible, sans redevance, et révoquable, pour la durée de protection de ses droits de propriété intellectuelle sur ses logos et marques, sur tout support. Le Client garantit avoir tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires et que cette utilisation par LDLC-Pro n'affectera et n'enfreindra pas les droits d'un tiers.

16. PRESCRIPTION - CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE. Par dérogation à l'article L110-4 du Code de commerce, aucune réclamation Client ne sera recevable passé un délai de 1 an à compter de la date de la commande. Conciliation préalable et obligatoire : Les Parties déclarent leur intention de rechercher en priorité une solution amiable à tout litige résultant notamment de l'application ou de l'interprétation du présent contrat. En l'absence d'accord amiable dans un délai maximal d'un mois à compter de la survenance du litige, tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties seront soumis au Tribunal de Commerce de LYON, quelles que soient les conditions de vente, le lieu de commande ou de la livraison, et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, le vendeur se réservant le droit de saisir le tribunal territorialement compétent dont relève le siège du Client. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé. Le français est la seule langue proposée pour la conclusion du contrat. Le présent contrat est régi par la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée. Le fait pour LDLC-Pro de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des quelconques clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Bon pour accord (Signature et cachet)

Toute commande est soumise aux conditions générales de vente de LDLC.com ci-jointes, dont j'accepte tous les termes et conditions.



0000K
Réçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
Date de l'offre : 10/03/2023 - Délai de validité : 1 semaine
GR ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE

LDLC PRO
Votre contact :
Equipe Internet Pro
eMail : conseil@ldlc.pro
Tél : 04 27 46 60 05
Fax : 04 26 68 17 98

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Réçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
Date de l'offre : 10/03/2023 - Délai de validité : 1 semaine
GR ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE
2 RUE DES ERABLES
CS21035
69578 LIMONEST CEDEX
Tél. : +33 (0) 4 72 52 37 65

Conditions Générales de Vente (CGV) applicables aux professionnels

1. GÉNÉRALITÉS. Le vendeur est la société GROUPE LDLC S.A. (capital social 1.110.919,69 euros, siège social 2 rue des Erables -CS21035- 69578 Limonest CEDEX, RCS Lyon 8403 554 181) ci-après « LDLC-Pro ». Les CGV s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes de LDLC-Pro de produits ou prestations de service réalisées sur les sites (« Sites ») dédiés aux professionnels auprès de toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale (ci-après « Client »), et prévalent sur toutes autres clauses pouvant figurer sur les documents du Client. Tout autre document n'a qu'une valeur informative et est révisable à tout moment par LDLC-Pro. Les CGV peuvent être complétées par des conditions particulières ou les conditions propres des fournisseurs des produits et services achetés par le Client auprès de LDLC-Pro.

2. COMMANDES. La prise en compte de la commande passée sur les Sites est confirmée par l'envoi d'un mail généré automatiquement à l'adresse électronique indiquée lors de la création du Compte Client. En enregistrant la commande et en sélectionnant un mode de règlement, la vente est réputée conclue (accord sur la marchandise et le prix). La commande est automatiquement annulée à défaut de saisie des coordonnées bancaires ou d'accord de paiement sur le site de paiement sécurisé. La commande ne sera traitée qu'après validation du paiement par LDLC-Pro. Les commandes transmises à LDLC-Pro sont irrévocables pour le Client dès validation du paiement par LDLC-Pro. Si le Client passe une commande à LDLC-Pro, sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), ou en cas de retard de paiement ou de dépassement d'encours, LDLC-Pro pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. LDLC-Pro n'a d'autre obligation que de livrer des matériels et des logiciels conformes à la documentation technique remise au Client. LDLC-Pro pourra opérer toute substitution sans modification aux spécifications des matériels et des logiciels commandés, pour autant que le contenu de l'ensemble n'en soit substantiellement modifié, mais sans avoir l'obligation de modifier les matériels ou des logiciels livrés antérieurement ; les modifications sus énoncées ne sauraient en aucun cas ni justifier l'annulation de la commande ni donner au Client le droit d'exiger de LDLC-Pro qu'il livre au lieu et place des matériels commandés, un matériel comportant lesdites modifications. Il appartient au Client de vérifier si les produits achetés sont soumis à des réglementations internationales de contrôle de la destination finale, et s'ils peuvent être exportés ou réexportés en tout ou partie sans l'obtention préalable de licence(s) ou autorisation(s) ou de ses pays concernés ; ce contrôle peut s'étendre aux matériels et recharges livrés au titre du service après-vente, la documentation, les règles d'emploi et informations de toutes sortes liées à ces produits.

3. PRIX. Les marchandises sont facturées au prix convenu lors de la passation de la commande sur les Sites et, le cas échéant, dans la proposition commerciale ou devis adressé au Client ; les tarifs dont les bases et non réductions pendant leur période de validité. Tous les prix s'entendent nets en euros, TVA et toutes autres taxes, frais de transport et d'assurance fret non compris, départ entrepôt de LDLC-Pro. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des réglementations fiscales, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client. Tout livraison hors UE entraînera une majoration de 5% du prix H.T. des produits vendus. Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que LDLC-Pro serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le Client de certaines prestations. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. LDLC-Pro ne gère aucun reliquat.

4. PAIEMENT. Aucun règlement ne saurait être considéré comme des arrhes. Les paiements doivent être exécutés à la commande pour tout moyen indiqué au moment du paiement. Aucun paiement en espèces ne sera accepté sur les Sites, les éventuels avoirs sont utilisables 1 an à compter de leur date d'établissement ; au-delà ils ne sont ni remboursables, ni imputable sur une facture. En cas de paiement échoué, l'expressément accepté par LDLC-Pro, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix. LDLC-Pro peut retarder la livraison des marchandises concernées jusqu'à la représentation de la garantie du paiement. Tout encours ne sera accepté qu'à partir de 3000 € H.T. de commande mensuelle et dans la limite d'autorisation de l'encours. Pour tout nouveau Client, la première commande doit être accompagnée d'un extrait Ibis de moins de trois mois, afin d'effectuer l'ouverture de compte. Des pénalités de retard au taux de cinq fois le taux d'intérêt légal sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, ainsi que cette clause n'exclut des dommages et intérêts complémentaires. Tout retard de paiement, entraîne le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sans écarter la possibilité d'appliquer une indemnisation complémentaire. Le Client ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. Tout retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme peut entraîner la suspension immédiate de livraisons et commandes. Le Client accepte sans réserve recevoir les factures exclusivement par voie électronique par courrier électronique à l'adresse indiquée au Client, sans que cela ne modifie les règles ci-dessous. Les frais de port en sus, calculés en fonction du poids, sont à la charge du Client.

5. LIVRAISON ET TRANSPORT. LDLC-Pro se charge de l'expédition par le transporteur de son choix, sans que cela ne modifie les règles ci-dessus. Les frais de port en sus, calculés en fonction du poids, sont à la charge du Client.
5.1 Risques et transport - Le matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné et accepté dans les établissements de LDLC-Pro. Les risques et péris du transport sont à la charge du Client. Il lui appartient, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves sur les documents de transport et de protestations motivées par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à LDLC-Pro, sera considéré comme accepté par le Client.
5.2 Livraison - La livraison s'effectue par remise directe de la marchandise au Client, par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention du Client, par remise des marchandises à un transporteur ou au lieu indiqué par le Client sur le bon de commande. En cas d'absence lors de la livraison, une deuxième présentation, aux frais du Client, est effectuée par le transporteur ou son représentant ; en cas de défaut de retraitement au lieu de retrait indiqué le matériel est généralement retourné à LDLC-Pro qui se réserve le droit de disposer du matériel non réclamé et de reporter à une date ultérieure l'exécution de la commande laissée en souffrance par le Client.
5.3 Délais de livraison - Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et informatifs ; ils dépendent notamment de la disponibilité chez les fournisseurs et transporteurs. LDLC-Pro s'efforce de respecter les délais de livraison indiqués en fonction du délai logistique de référence dans la profession. Même en cas d'acceptation écrite de délais fermes, LDLC-Pro est dérogée de plein droit de tout engagement relatif aux délais en cas d'alertes techniques, défaillance des fournisseurs ou transporteurs, rupture de stock, force majeure, grève, inexactitude ou défaut de renseignement fourni par le Client, absence de règlement ou règlement incomplet, retards liés aux formalités douanières. Si LDLC-Pro n'est pas en mesure de fournir le produit commandé, il sera proposé la livraison d'un équivalent ou un avoir de la valeur du produit indisponible.
5.4 Réception - À la réception des marchandises, le Client doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport au contrat. La réception sans réserve des produits commandés couvre tout vice apparent ou manquant.
5.5 Installation - Le Client s'engage à respecter les prérequis fournis par LDLC-Pro et énoncés dans le devis de service qu'il aura préalablement dûment accepté. Préparation du site d'installation du matériel : avant la livraison, il incombe au Client, sous sa seule responsabilité et celle de l'entreprise choisie par lui, de faire exécuter à ses frais les préparatifs de l'installation du matériel, le nom de l'entreprise fut-il ou non suggéré à la demande du Client par LDLC-Pro. Ces préparatifs doivent correspondre aux recommandations de LDLC-Pro et aux normes techniques en la matière. Dans le cas où le site ne serait pas conforme, LDLC-Pro pourra refuser de livrer et installer le matériel. L'installation sur site est facturée en sus du prix de vente, conformément au tarif en vigueur à la date de la commande. Réception du matériel : La mise en route du matériel par un technicien LDLC-Pro est constatée par le Client ou l'un de ses représentants. Elle a pour effet de s'assurer à partir des tests techniques LDLC-Pro du bon fonctionnement du matériel et est suivie d'un procès-verbal de mise en ordre de marche technique signé par les deux parties. Ce procès-verbal sera établi sur la base des éléments notés au devis. Toute autre prestation complémentaire ou supplémentaire non prévue au devis initial devra faire l'objet d'un nouveau devis et d'un nouveau procès-verbal y correspondant. Le Client donne mandat à tout signataire des documents de réception des produits

6. RÉCLAMATION SERVICE APRÈS-VENTE. Réclamation - toutes les réclamations (défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités, un vice apparent, un manquant, une référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande par LDLC-Pro, etc.) doivent être formulées par écrit au Service Technique ou à votre interlocuteur habituel dans un délai de 3 jours à réception des marchandises, sans négliger les recours contre le transporteur, à défaut de quoi le droit à réclamation cessera à compter de l'acquisition. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité de cette réclamation. Le Client doit permettre à LDLC-Pro d'effectuer toutes les opérations de vérification sur site relatives aux réclamations. Le Client pourra demander le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de LDLC-Pro sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou à l'annulation de la commande. La réclamation ne suspend pas le paiement par le Client des marchandises concernées. Procédure de retour - Les étiquettes collées sur toutes les pièces sont indispensables pour la garantie. Les emballages doivent être conservés en parfait état. Dans le cas inverse, le Client ne peut bénéficier de son droit à réclamation et doit verser la somme de 35 € H.T. afin de couvrir les frais de conditionnement des pièces dont l'emballage d'origine aurait disparu ou serait trop détérioré. Tout retour de marchandise nécessite l'accord préalable de LDLC-Pro et un numéro de retour. Le Client recevra par le moyen jugé par LDLC-Pro un accord de retour. Le Client dispose après l'obtention de l'accord de retour d'un délai de 7 jours pour effectuer le retour des marchandises défectueuses chez LDLC-Pro ; à défaut de respect de ces stipulations, le colis retourné sera refusé. Le retour des marchandises s'effectue aux frais du Client. À défaut d'accord concernant le retour d'une marchandise, toute marchandise retournée sera tenue à la disposition de l'acheteur à ses frais, risques et péris, tous frais de transport, de stockage, de manutention étant à la charge du Client.

7. GARANTIE. LDLC-Pro s'engage à réaliser ses obligations avec tout le soin requis à ce titre, conformément aux règles de l'art dans le cadre d'une obligation de moyens. Les solutions sont utilisées sous la seule direction, le contrôle et la responsabilité du Client. En qualité d'intermédiaire distributeur ou revendeur de produits et services proposés des fournisseurs tiers, LDLC-Pro ne fournit aucune garantie dans ce cadre ; les garanties accordées par ces fournisseurs s'engagent que ces derniers. Le Client s'engage à respecter les conditions imposées par ces fournisseurs, disponibles sur simple demande à LDLC-Pro.
1.1 Garantie constructeur - Pour les produits disposant d'une garantie spécifique constructeur (prise en charge de la garantie

directement par le constructeur, ou garantie sur site, ou extension de garantie spécifique), le Client devra contacter directement le constructeur, sans passer par LDLC-Pro, laquelle ne fournit aucune garantie contractuelle quant à ces produits sous réserve de l'article 7.2. LDLC-Pro refusera tout retour de marchandise dans ce cadre et ne pourra être tenue pour responsable d'unaquelconque défaillance du constructeur dans le cadre de cette garantie.

7.2 Garantie commerciale - Les produits sont garantis par le constructeur et à défaut par LDLC-Pro pendant une durée de 2 ans à compter de la date de livraison. Vous avez également la possibilité de souscrire aux Packs suivants : Confort, Agilité ou Expert qui proposent une extension de garantie payante. Le détail des conditions de cette garantie commerciale est consultable sur le site. Exclusions : Notre Société ne garantit pas les dommages d'origine externe, ceux consécutifs à une utilisation non conforme des produits ou à une modification ou une transformation des produits ; Les dommages consécutifs à l'intervention d'un réparateur non agréé par Notre Société ou le constructeur.
7.3 Garantie légale - Au titre de la garantie des vices cachés ou de la non-conformité, LDLC-Pro ne sera tenue que du remplacement sans frais ou à la réparation des marchandises défectueuses sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit. Cette garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du Client et qui sont entièrement fabriqués par LDLC-Pro. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage des produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues. Cette garantie ne concerne que les vices cachés ; les Clients étant des professionnels, le vice caché s'entend comme un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par le Client. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et les Clients sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives aux produits. Cette garantie est limitée aux 6 premiers mois d'utilisation et cesse de plein droit à l'issue de cette période et dès lors que le Client ne nous a pas avertis du vice allégué dans un délai de vingt jours francs à partir de sa découverte. La charge de la preuve de la date d'utilisation de nos produits et du jour de la découverte du vice incombent au Client. LDLC-Pro ne sera tenue à aucune garantie d'éviction ou fait des tiers.
7.4 Exclusion de garantie - LDLC-Pro ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de l'altération des données ou programmes présent sur les matériels ou supports (disquettes, disques durs...) qui sont retournés pour une intervention technique, que les produits soient sous garantie ou non. LDLC-Pro s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation des dommages des marchandises fournies au Client par ses soins. Si le matériel ne peut être remplacé par un matériel identique, il sera proposé au Client un matériel équivalent ou supérieur. Dans ce dernier cas, le Client aura à s'acquitter de l'éventuelle différence de prix. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité de LDLC-Pro est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions ou, le cas échéant, aux conditions expresses. LDLC-Pro ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages matériels et immatériels qui interviendraient au cours du dépannage. LDLC-Pro ne peut être responsable au titre de la garantie des pannes ou dommages résultant directement ou indirectement dans les cas suivants : les dégradations résultant de négligence, d'adaptations, d'erreurs de raccordement, de manipulation, de réglages (autres que les réglages habituels de fonctionnement) ou d'utilisation inappropriée du produit qui ne respecte pas les instructions du fabricant et de LDLC-Pro ; l'usage d'équipement non conforme aux spécifications techniques des produits de ce constructeur ; le fabricant ou autre apporteur d'équipement ou à ses dispositifs de raccordement par toute tierce personne ; une mauvaise adéquation du matériel ou une installation improprie/incorrecte des logiciels ; des dommages résultant du défaut du système dans lequel le produit peut être incorporé (sans frais relatifs : à l'entretien périodique, à la réparation, au remplacement de pièces par suite d'usure normale, à la restauration, au recouvrement des données, ou à l'intervention d'un technicien à la demande du Client ; les réparations effectuées par des réparateurs non agréés par le Constructeur ou par LDLC-Pro ; les dommages résultant d'accidents, de foudre, d'inondation, d'incendie ou tout autre cas de force majeure ; tout entreposage sans protection ou prolongé ; tout ajout de dispositif complémentaire ou l'utilisation de toutes pièces nécessaires pour l'exploitation de l'équipement non conforme aux spécifications techniques de LDLC-Pro ou du Fabricant ; les mises à niveau et mises à jour, tant logicielles que matérielles ; le modèle ou le numéro de série figurant sur le produit a été modifié en raison de la difficulté ou l'impossibilité de fournir au Constructeur ou au Client ; le Client ne peut se retourner contre LDLC-Pro, laquelle n'assurera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits de ce constructeur. Le fabricant de LDLC-Pro ne s'applique pas aux produits suivants : les consommables, batteries, logiciels, oreillettes, casques et tout produit dont la garantie est exceptionnellement inférieure à un an. LDLC-Pro décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'un défaut d'un produit ou réparé par LDLC-Pro dans un délai raisonnable.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ. Le transfert de propriété des marchandises livrées au Client n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire ou l'encaissement des traites acceptées ou d'autres titres émis aux fins de règlement du prix, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite. Le Client s'oblige personnellement à l'égard de LDLC-Pro à ne pas disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage ou nantissement, des marchandises achetées, avant le paiement. Cependant, qu'encore non-propriétaire jusqu'au complet paiement du prix, le Client déclare assumer dès la livraison ou le constat de son paiement, les risques que ceux qu'il subit, et demeurer en conséquence responsable de tout dommage pouvant survenir aux équipements, même par cas fortuit ou force majeure. Le Client s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont LDLC-Pro revendique la propriété. À défaut, LDLC-Pro a la faculté de faire constater l'inventaire par huissier de justice aux frais du Client. LDLC-Pro pourra interdire au Client de procéder à la vente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte du Client dans les écritures de LDLC-Pro, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées, mais impayées se porteront sur les marchandises identiques en provenance de LDLC-Pro en stock chez le Client, sans qu'il soit besoin d'imputer les reportements sur une vente ou livraison déterminée.

9. CLAUSE RÉGULATOIRE. En cas de non-paiement et à moins que nous préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de réclamer la vente après mise en demeure, restée sans effet sous un délai de 40h, et de revendiquer les marchandises livrées, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale, sans préjudice de tous dommages et intérêts que LDLC-Pro pourrait faire valoir à l'égard du Client.
10. RESPONSABILITÉ. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité totale et cumulée de LDLC-Pro, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client à LDLC-Pro au titre de la commande concernée. En aucun cas, nous n'ouvrirons droit à réparation de la part de LDLC-Pro les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfice, perte de commande, perte d'exploitation, perte de données, manquant à gagner, atteinte à l'image, interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre LDLC-Pro par le Client ou fait des dommages subis par un tiers. La responsabilité de LDLC-Pro ne saurait en outre être engagée en cas de survenance d'un quelconque dommage aux données du Client, ce dernier devant procéder à ses frais à la sauvegarde de celles-ci. Ces données ne seront en aucun cas réintégrées par LDLC-Pro sur les matériels en cas de 27.1.2022 de perte. Le Service après-vente de LDLC-Pro ne procédera dans aucun cas à un transfert ou à une sauvegarde des données du Client, sauf cas particulier, et prestations payantes. Dans le cadre de la réparation d'un produit, la garantie de LDLC-Pro se limite strictement à l'aspect matériel et ne couvre en aucun cas l'aspect logiciel. LDLC-Pro n'est responsable d'aucun dommage lié de manière directe ou indirecte aux produits livrés ; à son utilisation, à la déformation/perte de données, aux défauts d'exploitation, matériel, frais indirects, dommages corporels, mobiliers, immobiliers, qui pourraient survenir du fait de l'achat des produits. LDLC-Pro n'est pas tenue responsable des défauts de produit qui résultent d'erreur ou de négligence de la part des Fournisseurs/Constructeur. La responsabilité de LDLC-Pro ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique, l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité de matériel ne peut donner lieu à aucun dédommement ou remboursement ou mise en cause de la responsabilité de LDLC-Pro. La responsabilité de LDLC-Pro ne saurait être engagée pour tous dommages directs ou indirects résultant d'une opération menée par le titulaire d'un Compte Administré et/ou d'un Compte Administrateur qui serait contraire aux dispositions des présentes. LDLC-Pro intervient en qualité de vendeur et n'a d'autres obligations que celles afférentes à la vente des matériels et à la cession de ses logiciels. En conséquence, le Client est entièrement responsable de l'opportunité de l'introduction du système informatique choisi dans son entreprise, de son plan d'organisation, notamment des moyens humains et techniques mis en place pour assurer le fonctionnement du système et la sauvegarde des données. En outre, le Client assume seul la responsabilité de ses choix informatiques, notamment sur le plan de leur rentabilité. Le Client est également responsable de l'usage et de la destination du matériel et logiciel utilisé. Et plus particulièrement de la compatibilité du matériel ou logiciel avec d'autres matériels et logiciels avec lesquels ils sont destinés à fonctionner. Le Client est responsable de toute incidence directe ou indirecte, temporaire ou permanente que pourrait avoir l'installation d'un matériel ou logiciel sur un ensemble existant. En tout état de cause, LDLC-Pro est dérogée de toute responsabilité et ne saurait être tenue à une indemnité dans les cas de force majeure. En cas d'inexécution du mauvais exécution de la prestation, chacun des parties pourra mettre en œuvre les stipulations relatives à la recherche d'une solution amiable et à défaut la clause résolutoire ; le Client renonce au bénéfice des articles 1211 et 1231-7 du Code civil, à l'exclusion de l'article 1223 ; l'exécution ou la mauvaise exécution d'une prestation par LDLC-Pro ne pouvant donner qu'à diminution proportionnelle du prix, à moins en demeure.

11. DROITS DE LICENCE DES LOGICIELS. Le Client est seul responsable de ses droits d'utilisation. Le Client n'acquiert aucun droit de propriété sur les logiciels inscrits au catalogue LDLC-Pro ; les supports et la documentation associés livrés avec les matériels. Seuls les programmes en code objet sont fournis au Client. LDLC-Pro concède au Client un droit d'utilisation accessible sur les seuls matériels qu'il lui livre et qui sont identifiés dans le bon de livraison ou sur le contrat de maintenance. Ce droit d'utilisation cesse lors de la déconnexion ou de la mise au rebut des matériels identifiés, ou à l'issue des contrats d'abonnement.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Tous les documents techniques, fiches produits, produits, photographies remis aux Clients demeurent la propriété exclusive de LDLC-Pro, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Sauf accord préalable écrit, les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur ou LDLC-Pro.

13. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS. Les données collectées permettent d'effectuer notamment les opérations relatives à la gestion des Clients, des impayés et du contentieux, l'élaboration de statistiques commerciales, la prospection et d'opérations promotionnelles, la gestion des avis. Les bases légales de ces traitements de données sont respectivement l'exécution du contrat, l'intérêt légitime, le consentement. Les destinataires sont les services de LDLC PRO, ses sous-traitants, les autorités et auxiliaires de justice légalement habilités à recevoir communication. Les données sont conservées le temps nécessaire à la réalisation des analyses précitées, et conformément aux règles de conservation légale applicables en matière commerciale. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de possibilité de rectification, d'opposition, de retrait du consentement, de limitation du traitement de données le concernant, d'introduction d'une réclamation auprès des autorités de contrôle. Pour en savoir plus ou exercer vos droits, écrivez à dpo@groupe-ldlc.com ou à GROUPE LDLC, 2 rue des Erables CS21035 - 69578 LIMONEST CEDEX.

14. ENVIRONNEMENT
14.1 Identifiants uniques (IDU). Notre société est enregistrée auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Mer (ADEME) sous les identifiants uniques suivants :

**Votre contact :****Equipe Internet Pro**

eMail : conseil@ldlc.pro

Tél. : 04 27 46 60 05

Fax : 04 26 68 17 98

Dev : Envoyé en préfecture le 26/06/2023
 Réf : Reçu en préfecture le 26/06/2023
 Date de publication : 10/03/2023 - Délai de validité : 1 semaine
 GROUPE LDLC : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE
 2 RUE DES ERABLES
 CS21035
 69578 LIMONEST CEDEX
 Tél. : +33 (0) 4 72 52 37 65

Client Destinataire

Mairie de Givors
 CLERC Thomas
 Place Camille Vallin
 69700 GIVORS
 FRANCE

Client Facturé

Mairie de Givors
 CLERC Thomas
 Place Camille Vallin
 69700 GIVORS
 FRANCE

Réf	Désignation	Qté	Px Unit. (€)	Remise (%)	Mnt HT (€)
S0863421	Cooler Master Silencio S400	5	87,46		437,30
S0851630	be quiet! Pure Power 11 700W 80PLUS Gold	5	91,24		458,10
S0055331	ASUS PRIME B650M-A	5	166,25		833,15
S0111874	AMD Ryzen 7 7700 Wraith Prism (3.8 GHz / 5.3 GHz)	5	374,95		1 874,80
S0123557	Samsung SSD 980 PRO M.2 PCIe NVMe 500 Go	5	91,61		458,15
S0108080	Corsair Vengeance DDR5 32 Go (2 x 16 Go) 6000 MHz CL36 - Noir	5	181,60		908,10
S0843006	be quiet! Pure Rock 2 Black	5	37,46		187,30
S0921180	Microsoft Windows 11 Professionnel - OEM (DVD)	5	174,97		874,85

Conditions de règlement :
A l'ordre de Groupe LDLC

Virement

Domiciliation : CA St DIDIER

IBAN : FR76 1780 6006 7992 9035 9100 038

BIC (virement SWIFT) : AGRIFRPP878

GARANTIE : Les étiquettes collées sur les pièces neuves sont nécessaires pour la garantie. Les emballages doivent être conservés.

Port Liv. Standard :	62,95
Total remise produit HT :	0,00
Remise complémentaire HT :	0,00
Total HT :	6 094,70
Dont éco-participation :	4,05
Total TVA :	1 218,94
Total TTC (€)	7 313,64

Bon pour accord (Signature et cachet)

Toute commande est soumise aux conditions générales de vente de LDLC.pro ci-jointes, dont j'accepte tous les termes et conditions.



LDLC PRO
Equipe Internet Pro
 eMail : conseil@ldlc.pro
 Tél. : 04 27 46 60 05
 Fax : 04 26 68 17 98

Conditions Générales de Vente (CGV) applicables aux professionnels

- 1. GÉNÉRALITÉS.** Le vendeur est la société GROUPE LDLC S.A. (capital social 1.110.919,68 euros, siège social 2 rue des Erables -CS21035- 69578 Limonest CEDEX, RCS Lyon B403 554 181) ci-après « LDLC-Pro ». Les CGV s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes de LDLC-Pro de produits ou prestations de services réalisées sur les sites (« Sites ») dédiés aux professionnels auprès de toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale (ci-après « Client »), et prévalent sur toutes autres clauses pouvant figurer sur les documents du Client. Tout autre document n'a qu'une valeur informative et est révisable à tout moment par LDLC-Pro. Les CGV peuvent être complétées par des conditions particulières ou les conditions propres des fournisseurs de produits et services achetés par le Client auprès de LDLC-Pro.
- 2. COMMANDES.** La prise en compte de la commande passée sur les Sites est confirmée par l'envoi d'un mail généré automatiquement à l'adresse électronique indiquée lors de la création du Compte Client. En enregistrant la commande et en sélectionnant un mode de règlement, la vente est réputée conclue (accord sur la marchandise et le prix). La commande est automatiquement annulée à défaut de saisie des coordonnées bancaires ou d'accord de paiement sur le site de paiement sécurisé. La commande ne sera tirée qu'après validation du paiement par LDLC-Pro. Les commandes transmises à LDLC-Pro sont irrévocables pour le Client dès validation du paiement par LDLC-Pro. Si le Client passe une commande à LDLC-Pro, sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), ou en cas de retard de paiement ou de dépassement d'encours, LDLC-Pro pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. LDLC-Pro n'a d'autre obligation que de livrer des matériels et des logiciels conformes à la documentation technique remise au Client. LDLC-Pro pourra opérer toute substitution ou modification aux spécifications des matériels et des logiciels commandés, pour autant que le fonctionnement de l'ensemble n'en soit substantiellement modifié, mais sans avoir l'obligation de modifier les matériels ou des logiciels livrés antérieurement ; les modifications sus-énoncées ne sauraient en aucun cas ni justifier l'annulation de la commande ni donner au Client le droit d'exiger de LDLC-Pro qu'il livre au lieu et place des matériels commandés, un matériel comportant lesdites modifications, il appartient au Client de vérifier si les produits achetés sont soumis à des réglementations internationales de contrôle de la destination finale, et s'il/elle peuvent être exportés ou réexportés en tout ou partie sans l'obtention préalable de licence(s) ou autorisation(s) ou de pays concernés ; ce contrôle peut s'étendre aux matériels et recharges livrés au titre du service après-vente, la documentation, les règles d'emploi et informations de toutes sortes liées à ces produits.
- 3. PRIX.** Les marchandises sont facturées au prix convenu lors de la passation de la commande sur les Sites et, le cas échéant, dans la proposition commerciale ou devis adressé au Client ; les taxes dont l'assiette est non révisable pendant leur période de validité. Tous les prix s'entendent nets en euros, TVA et toutes autres taxes, frais de transport et d'assurance fret non compris, départ entrepôt de LDLC-Pro. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client. Toute livraison hors UE entraînera une majoration de 5% du prix H.T. des produits vendus. Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que LDLC-Pro serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le Client de certaines prestations. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. LDLC-Pro ne gère aucun rétrofact.
- 4. PAIEMENT.** Aucun règlement ne saurait être considéré comme des arrhes. Les paiements doivent être exécutés à la commande pour tout moyen indiqué au moment du paiement. Aucun paiement en espèces ne sera accepté sur les Sites. Les événements avérés sont utilisables 1 an à compter de leur date d'établissement ; au-delà ils ne sont ni remboursables, ni imputables sur une facture. En cas de paiement échelonné, expressément accepté par LDLC-Pro, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement caduque la totalité du prix. LDLC-Pro peut retenir la livraison des marchandises concernées jusqu'à la représentation de la garantie du paiement. Tout encours ne sera accepté qu'à partir de 3000 € H.T. de commande mensuelle et dans la limite d'autorisation de l'encours. Pour tout nouveau Client, la première commande doit être accompagnée d'un extrait KBIS de moins de trois mois, afin d'effectuer l'ouverture de compte. Des pénalités de retard au taux de cinq fois le taux d'intérêt légal sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, sans que cette clause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires. Tout retard de paiement, entraîne le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 4% en cas d'écart de la possibilité d'appliquer une indemnisation complémentaire. Le Client ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. Tout retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme peut entraîner la suspension immédiate de livraisons et commandes. Le Client accepte sans réserve recevoir les factures exclusivement par voie électronique, conformément à l'article 289 bis du code général des impôts. Le paiement des matériels, dont la livraison et la mise en route sont indépendantes de la fourniture de logiciels, ne saurait en aucun cas être subordonnée à la fourniture dudit ou desdits logiciels. Les règlements seraient alors différés en cas de retard ou d'inexactitude des commandes annexes, simultanées, antérieures ou postérieures, portant notamment sur des périphériques ou accessoires ou des prestations de service, quel que soit le fournisseur des périphériques ou accessoires susmentionnés ou le prestataire des services susvisés. Le paiement des matériels, dont la livraison et la mise en route sont dans tous les cas indépendantes de la fourniture de logiciels ne saurait en aucune manière être subordonnée à la fourniture dudit ou desdits logiciels. Les règlements ne sauraient être différés en cas de retard ou d'inexactitude des commandes annexes, simultanées, antérieures ou postérieures, portant notamment sur des périphériques ou accessoires ou des prestations de service, quel que soit le fournisseur des périphériques ou accessoires susmentionnés ou le prestataire des services susvisés. Si le prestataire de service est LDLC-Pro, ce dernier ne saurait être tenu responsable des retards, des imprécisions ou des modifications dans la réalisation du cahier des charges qui doit être fourni par le Client préalablement à la commande et sous sa seule responsabilité. Par ailleurs, le cahier des charges ne donnera lieu à un engagement quelconque de réalisation de LDLC-Pro qu'à condition d'avoir été soumis préalablement à la validation par signature des deux parties.
- 5. LIVRAISON ET TRANSPORT.** LDLC-Pro se charge de l'expédition par le transporteur de son choix, sans que cela ne modifie les règles ci-dessous. Les frais de port en sus, calculés en fonction du poids, sont à la charge du Client.
5.1 Risques et transport - Le matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné et accepté dans les établissements de LDLC-Pro. Les risques et périls du transport sont à la charge du Client. Il lui appartient, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves sur les documents de transport et de protestations motivées par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à LDLC-Pro, sera considéré comme accepté par le Client.
5.2 Liens de livraison - La livraison s'effectue par remise directe de la marchandise au Client, par l'envoi d'un avis de mise à disposition et par la mise en route de la marchandise à un transporteur ou à un lieu indiqué par le Client sur le bon de commande. En cas d'absence lors de la livraison, une deuxième présentation, aux frais du Client, est effectuée par le transporteur ou son représentant ; en cas de défaut de retraitement au lieu de retrait indiqué le matériel est généralement retourné à LDLC-Pro qui se réserve le droit de disposer du matériel non réclamé et de reporter à une date ultérieure l'exécution de la commande laissée en souffrance par le Client.
5.3 Délais de livraison - Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et informatif ; ils dépendent notamment de la disponibilité chez les fournisseurs et transporteurs. LDLC-Pro s'efforce de respecter les délais de livraison indiqués en fonction du délai logistique de référence dans la profession. Même en cas d'expectation écrite de délais fermes, LDLC-Pro est dérogée de plein droit de tout engagement relatif aux délais en cas d'aléas techniques, défaillance des fournisseurs ou transporteurs, rupture de stock, force majeure, cas fortuit, inexactitude ou défaut de renseignement fourni par le Client, absence de règlement ou règlement incomplet, retards liés aux formalités douanières. Si LDLC-Pro n'est pas en mesure de fournir le produit commandé, il sera proposé la livraison d'un produit équivalent ou un avis de valeur du produit indisponible.
5.4 Réception - À la réception des marchandises, le Client doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport au contrat. La réception sans réserve des produits commandés couvre tout vice apparent ou manquant.
5.5 Installation - Le Client s'engage à respecter les prérequis fournis par LDLC-Pro et énoncés dans le devis de service qu'il aura préalablement dûment accepté. Préparation du site d'installation du matériel : avant la livraison, il incombe au Client, sous sa seule responsabilité et celle de l'entreprise choisie par lui, de faire exécuter à ses frais les préparatifs de l'installation du matériel, le nom de l'entreprise fut-il ou non suggéré à la demande du Client par LDLC-Pro. Ces préparatifs doivent correspondre aux recommandations de LDLC-Pro et aux normes techniques en la matière. Dans le cas où le site ne serait pas conforme, LDLC-Pro pourra refuser de livrer et installer le matériel. L'installation sur site est facturée en sus du prix de vente, conformément au tarif en vigueur à la date de la commande. Réception du matériel : La mise en route du matériel par un technicien LDLC-Pro est constatée par le Client ou l'un de ses représentants. Elle a pour effet de s'assurer par des tests techniques LDLC-Pro du bon fonctionnement du matériel et est suivie d'un procès-verbal de mise en ordre de marche technique signé par les deux parties. Ce procès-verbal sera établi sur la base des éléments notés au devis. Toute autre prestation complémentaire ou supplémentaire non prévue au devis initial devra faire l'objet d'un nouveau devis et d'un nouveau procès-verbal y correspondant. Le Client donne mandat à tout signataire des documents de réception des produits.
- 6. RÉCLAMATION SERVICE APRÈS-VENTE.** Réclamation - toutes les réclamations (défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités, un vice apparent, un manquant, une référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande par LDLC-Pro, etc.) doivent être formulées par écrit au Service Technique ou à votre interlocuteur habituel dans un délai de 3 jours à réception des marchandises, sans négocier les recours contre le transporteur, à défaut de quoi le droit à réclamation cessera d'être acquis. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité de cette réclamation. Le Client doit permettre à LDLC-Pro d'effectuer toutes les opérations de vérification sur site relatives aux réclamations. Le Client pourra demander le remplacement des articles non conformes et/ou la compensation à apporter pour combler les manquants aux frais de LDLC-Pro sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou à l'annulation de la commande. La réclamation ne suspend pas le paiement par le Client des marchandises concernées. Procédure de retour - Les étiquettes collées sur toutes les pièces sont indispensables pour la garantie. Les emballages doivent être conservés en parfait état. Dans le cas inverse, le Client ne peut bénéficier de son droit à réclamation et doit verser la somme de 25 € H.T. afin de couvrir les frais de conditionnement des pièces dont l'emballage d'origine aurait disparu ou aurait été tout défectueux. Tout retour de marchandise nécessite l'accord préalable de LDLC-Pro et un numéro de retour. Le Client recevra par le moyen jugé le plus opportun par LDLC-Pro un accord de retour. Le Client dispose après l'obtention de l'accord de retour d'un délai de 7 jours pour effectuer le retour des marchandises défectueuses chez LDLC-Pro ; à défaut de respect de ces stipulations, la colis retourné sera refusé. Le retour des marchandises s'effectue aux frais du Client. À défaut d'accord concernant le retour d'une marchandise, toute marchandise retournée sera tenue à la disposition de l'acheteur à ses frais, risques et périls, tous frais de transport, de stockage, de manutention étant à la charge du Client.
- 7. GARANTIE.** LDLC-Pro s'engage à réaliser ses obligations avec tout le soin requis à ce titre, conformément aux règles de l'art dans le cadre d'une obligation de moyens. Les solutions sont utilisées sous la seule direction, le contrôle et la responsabilité du Client. En qualité d'intermédiaire distributeur ou revendeur de produits et services proposés des fournisseurs tiers, LDLC-Pro ne fournit aucune garantie dans ce cadre ; les garanties accordées par ces fournisseurs n'engagent que ces derniers. Le Client s'engage à respecter les conditions imposées par ces fournisseurs, disponibles sur simple demande à LDLC-Pro.
7.1 Garantie constructeur - Pour les produits disposant d'une garantie spécifique constructeur (prise en charge de la garantie

- directement par le constructeur, ou garantie sur site, ou extension de garantie spécifique), le Client devra contacter directement le constructeur, sans passer par LDLC-Pro, laquelle ne fournit aucune garantie contractuelle quant à ces produits sous réserve de l'article 7.2. LDLC-Pro refusera tout retour de marchandise dans ce cadre et ne pourra être tenue pour responsable d'aucun quelconque défaut de la commande dans le cadre de cette garantie.
- 7.2 Garantie commerciale** - Les produits sont garantis par le constructeur et à défaut par LDLC-Pro pendant une durée de 2 ans à compter de la date de livraison. Vous avez également la possibilité de souscrire aux Packs suivants : Confort, Agile ou Expert qui proposent une extension de garantie payante. Le détail des conditions de cette garantie commerciale est consultable sur le site. Exclusions : Notre Société ne garantit pas les dommages d'origine externe, ceux consécutifs à une utilisation non conforme des produits ou à une modification ou à une transformation des produits ; les dommages consécutifs à l'intervention d'un réparateur non agréé par Notre Société ou le constructeur.
- 7.3 Garantie légale** - Au titre de la garantie des vices cachés ou du non-conformité, LDLC-Pro ne sera tenue que du remplacement sans frais ou à la réparation des marchandises défectueuses sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit. Cette garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du Client et qui sont entièrement fabriqués par LDLC-Pro. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage des produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues. Cette garantie ne concerne que les vices cachés ; les Clients étant des professionnels, le vice caché s'entend comme un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être détecté par le Client. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et les Clients sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives aux produits. Cette garantie est limitée aux 5 premiers mois d'utilisation et cesse de plein droit à l'issue de cette période et dès lors que le Client ne nous a pas avisés du vice allégué dans un délai de vingt jours francs à partir de sa découverte. La charge de la preuve de la date d'utilisation nos produits et du jour de la découverte du vice incombe au Client. LDLC-Pro ne sera tenue à aucune garantie d'éviction du fait de tiers.
7.4 Exclusion de garantie - LDLC-Pro ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de l'altération des données ou programmes présent sur les matériels ou supports (disquettes, disques durs...) qui sont retournés pour une intervention technique, que les produits soient sous garantie ou non. LDLC-Pro s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation des dommages des marchandises fournies au Client par ses soins. Si le matériel ne peut être remplacé par un matériel identique, il sera proposé au Client un matériel équivalent ou supérieur. Dans ce dernier cas, le Client aura à s'acquitter de l'éventuelle différence de prix. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité de LDLC-Pro est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions ou, le cas échéant, aux conditions expresses. LDLC-Pro ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages matériels et immatériels qui interviendraient au cours du dépannage. LDLC-Pro se peut être responsable au titre de la garantie des dommages matériels et immatériels résultant de l'utilisation de logiciels dans les cas suivants : les dégradations résultant de négligence, d'adaptabilité, d'erreur de raccordement, de manipulation, de réglages (autres que les réglages habituels de fonctionnement) ou d'utilisation inappropriée du produit qui ne respecte pas les instructions du fabricant et de LDLC-Pro ; l'usage d'équipement non conforme aux spécifications techniques de LDLC-Pro ou du Fabricant ou, plus généralement toute utilisation défectueuse ou maladroite ; toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autre apportées à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordement par toute autre personne ; une mauvaise aération du matériel ou une installation Impropre/incorrecte des logiciels ; des dommages résultant du défaut du système dans lequel le produit peut être incorporé ; les frais relatifs à l'entretien périodique, à la réparation, au remplacement de pièces par suite d'usage normale, à la restauration, au recouvrement des données, ou à l'intervention d'un technicien à la demande du Client ; les réparations effectuées par des réparateurs non agréés par le Constructeur ou par LDLC-Pro ; les dommages résultant d'accidents, de foudre, d'inondation, d'incendie ou tout autre cas de force majeure ; tout entreposage sans protection ou prolongé ; tout usage de dispositif complémentaire ou l'utilisation de toutes pièces nécessaires pour l'exploitation de l'équipement non conforme aux spécifications techniques de LDLC-Pro ou du Fabricant ; les mises à niveau et mises à jour, tant logicielles que matérielles ; si le media ou le numéro de série figurant sur le produit a été modifié ; en cas de fraude ou impossibilité de fourniture du Constructeur ; si le Client ne peut se retourner contre LDLC-Pro, laquelle n'assurera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits de ce constructeur. La garantie de LDLC-Pro ne s'applique pas aux produits suivants : les consommables, batteries, logiciels, oreillettes, casques et tout produit dont la garantie est exceptionnellement inférieure à un an. LDLC-Pro décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'un défaut d'un produit ou réparé par LDLC-Pro dans un délai raisonnable.
- 8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ.** Le transfert de propriété des marchandises livrées au Client n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire ou l'encaissement des traites acceptées ou d'autres titres émis aux fins de règlement du prix, même en cas d'accol de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite. Le Client s'oblige personnellement à l'égard de tiers à ne pas disposer par quelque moyen que ce soit, ni en plein ou partiel, de la propriété de LDLC-Pro ou du fabricant des équipements achetés, avant le paiement. Cependant, quoiqu'enqu'en non-propriétaire jusqu'au complet paiement du prix, le Client déclare assumer dès la livraison qui le constitue gardien, les risques quels qu'ils soient, et demeurer en conséquence responsable de tout dommage pouvant survenir aux équipements, même par cas fortuit ou force majeure. Le Client s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont LDLC-Pro revendique la propriété. À défaut, LDLC-Pro a la faculté de faire constater l'inventaire par huissier de justice aux frais du Client. LDLC-Pro pourra interdire au Client de procéder à la vente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte du Client dans les écritures de LDLC-Pro, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées, mais impayées se reporteront sur les marchandises identiques en provenance de LDLC-Pro en stock chez le Client, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou livraison déterminée.
- 9. CLAUSE RÉSOLUTOIRE.** En cas de non-paiement et à moins que nous préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure, restés sans effet sous un délai de 45 et de revendiquer les marchandises livrées, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur et les versements effectués sous étant acquis à titre de clause pénale, sans préjudice de tous dommages et intérêts que LDLC-Pro pourrait faire valoir à l'égard du Client.
- 10. RESPONSABILITÉ.** Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité totale et cumulée de LDLC-Pro, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client à LDLC-Pro au titre de la commande concernée. En aucun cas, n'ouvrira droit à réparation de la part de LDLC-Pro les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfice, perte de commande, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image, interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre LDLC-Pro par le Client ou des dommages subis par un tiers. La responsabilité de LDLC-Pro ne saurait en outre être engagée en cas de survenance d'un quelconque dommage aux données du Client, ce dernier devant procéder à ses frais à la sauvegarde de celles-ci. Ces données ne seront en aucun cas réimplantées par LDLC-Pro sur les matériels en cas de 27.12.2022 de perte. Le Service après-vente de LDLC-Pro ne procédera dans aucun cas à un transfert ou à une sauvegarde des données du Client, sauf cas particulier, et prestations payantes. Dans le cadre de la réparation d'un produit, la garantie de LDLC-Pro se limite strictement à l'aspect matériel et ne couvre en aucun cas l'aspect logiciel. LDLC-Pro n'est responsable d'aucun dommage lié de manière directe ou indirecte aux produits livrés, à son utilisation, à la déformation/perde de données, aux défauts d'exploitation, bénéfices, frais inutiles, dommages corporels, mobiliers, immobiliers, qui pourraient survenir du fait de l'achat des produits. LDLC-Pro n'est pas tenue responsable des défauts de produit qui résultent d'erreur ou de négligence de la part des Fournisseurs/Constructeur. La responsabilité de LDLC-Pro ne saurait être engagée pour tous les inc vénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité de matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement ou mise en cause de la responsabilité de LDLC-Pro. La responsabilité de LDLC-Pro ne saurait être engagée pour tous dommages directs ou indirects résultant d'une opération menée par le titulaire d'un Compte Administré e/ou d'un Compte Administrateur qui serait contraire aux dispositions des présentes. LDLC-Pro intervient en qualité de vendeur et n'a d'autres obligations que celles afférentes à la vente des matériels et à la concession de ses logiciels. En conséquence, le Client est entièrement responsable de l'opportunité de l'introduction du système informatique choisi dans son entreprise, de son plan d'organisation, notamment des moyens humains et techniques mis en place pour assurer le fonctionnement du système et la sauvegarde des données. En outre, le Client assume seule la responsabilité de ses choix informatiques, notamment sur le plan de leur rentabilité. Le Client est également responsable de l'usage et de la destination du matériel et logiciel utilisé. Et plus particulièrement de la compatibilité du matériel ou logiciel avec d'autres matériels et logiciels avec lesquels ils sont destinés à fonctionner. Le Client est responsable de toute incidence directe ou indirecte, temporaire ou permanente que pourrait avoir l'installation d'un matériel ou logiciel sur un ensemble existant. En tout état de cause, LDLC-Pro est dérogée de toute responsabilité et ne saurait être tenue à une indemnité dans les cas de force majeure. En cas d'exécution ou mauvaise exécution de la prestation, chacune des parties pourra mettre en œuvre les stipulations relatives à la recherche d'une solution amiable et à défaut la clause résolutoire ; le Client renonce au bénéfice des articles 1733-1734-1735 du Code civil, à l'exclusion de l'article 1223 ; l'exécution ou la mauvaise exécution d'une prestation par LDLC-Pro ne peuvent donner qu'à diminution proportionnelle du prix, après mise en demeure.
- 11. DROITS DE LICENCE DES LOGICIELS.** Le Client est seul responsable de ses droits d'utilisation. Le Client n'acquiert aucun droit de propriété sur les logiciels inscrits au catalogue LDLC-Pro ; les supports et la documentation associés livrés avec les matériels. Seuls les programmes en code objet sont fournis au Client. LDLC-Pro concède au Client un droit d'utilisation inextinguible sur les supports matériels qu'il lui livre et qui sont identifiés dans le bon de livraison ou sur le contrat de maintenance. Ce droit d'utilisation cesse lors de la déconnexion ou de la mise au rebut des matériels identifiés, ou à l'issue des contrats d'abonnement.
- 12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** Tous les documents techniques, fiches produits, produits, photographies remis aux Clients demeurent la propriété exclusive du fournisseur ou de LDLC-Pro, seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Sauf accord préalable écrit, les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur ou LDLC-Pro.
- 13. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS.** Les données collectées permettent d'effectuer notamment les opérations relatives à la gestion des Clients, des impayés et du contenu, l'élaboration de statistiques commerciales, la prospection et d'opérations promotionnelles, la gestion des avis. Les bases légales de ces traitements de données sont respectivement l'exécution du contrat, l'intérêt légitime, le consentement. Les destinataires sont les services de LDLC PRO, ses sous-traitants, les autorités et auxiliaires de justice également habilités à un niveau communication. Les données sont conservées pendant le temps nécessaire à la réalisation des finalités précitées, et conformément aux règles de conservation légale applicables en matière commerciale. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement, d'opposition, de retrait du consentement, de limitation du traitement de données le concernant, d'introduction une réclamation auprès des autorités de contrôle. Pour en savoir plus ou exercer vos droits, écrivez à dpo@groupe-ldlc.com ou à GROUPE LDLC, 2 rue des Erables CS21035 - 69578 LIMONEST CEDEX.
- 14. ENVIRONNEMENT**
14.1 Identifiants uniques (IDU). Notre société est enregistrée auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) sous les identifiants uniques suivants :



Votre contact :

Equipe Internet Pro

eMail : conseil@ldlc.pro

Tél. : 04 27 46 60 05

Fax : 04 26 68 17 98

De : Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Réf : Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le : 10/03/2023 - Délai de validité : 1 semaine
GR : ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE
2 RUE DES ERABLES
CS21035
69578 LIMONEST CEDEX
Tél. : +33 (0) 4 72 52 37 65

- Adelphe : FR203361_01UJXS
- Citeo : FR231876_03WRNK
- Ecologic : FR002401_05C8AK
- Ecomaison : FR002401_10GDRL et FR231876_12ZRJU
- Scirelec : FR002401_063TZM
- Refashion : FR231876_11NISR

14.2 Reprise sans frais. Pour les produits concernés, notre société reprend ou fait reprendre sans frais pour son compte, les produits usagés dont l'utilisateur final se défait, dans la limite de la quantité et du type de produit vendu ou des produits qu'il remplace. Pour en savoir plus sur la reprise : <https://www.groupe-ldlc.com/offrir-une-secondevie-a-son-produit-usage/>. Il est rappelé l'obligation de ne pas jeter les déchets concernés ci-dessus avec les déchets ménagers, - qu'il existe des systèmes de collecte mis à votre disposition - des effets potentiels des substances dangereuses présentes dans certains déchets sur l'environnement et la santé humaine. Vous êtes informés des coûts unitaires supportés pour l'élimination des DEEE historiques grâce à l'éco-contribution.

15. RÉFÉRENCES. Sauf refus express du Client préalablement à la signature des présentes, LDLC-Pro est autorisé à utiliser et reproduire le nom, le logo et la marque du Client sur tout support promotionnel au titre de référence commerciale ; A cet égard, le Client concède à LDLC-Pro une licence mondiale, non exclusive, non transmissible, sans redevance, et révocable, pour la durée de protection de ses droits de propriété intellectuelle sur ses logos et marques, sur tout support. Le Client garantit avoir tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires et que cette utilisation par LDLC-Pro n'affectera et n'enfreindra pas les droits d'un tiers.

16. PRESCRIPTION - CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE. Par dérogation à l'article L110-4 du Code de commerce, aucune réclamation Client ne sera recevable passé un délai de 1 an à compter de la date de la commande. Conciliation préalable et obligatoire : Les Parties déclarent leur intention de rechercher en priorité une solution amiable à tout litige résultant notamment de l'application ou de l'interprétation du présent contrat. En l'absence d'accord amiable dans un délai maximal d'un mois à compter de la survenance du litige, tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties seront soumis au Tribunal de Commerce de LYON, quelles que soient les conditions de vente, le lieu de commande ou de la livraison, et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, le vendeur se réservant le droit de saisir le tribunal territorialement compétent dont relève le siège du Client. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé. Le français est la seule langue proposée pour la conclusion du contrat. Le présent contrat est régi par la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée. Le fait pour LDLC-Pro de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des quelconques clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Bon pour accord (Signature et cachet)

Toute commande est soumise aux conditions générales de vente de LDLC.com ci-jointes, dont j'accepte tous les termes et conditions.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622_10-DE